

L'acte de candidature

REGLEMENT ARTS PLASTIQUES

SALON CONCOURS NATIONAL DE PEINTURE « DUMA » 2021,

AURA LIEU DU 24 AVRIL AU 02 MAI

Art.1: Le concours est ouvert à tous les artistes belges ou étrangers sans limite d'âge, membres ou non.

Le jury d'admission refusera les copies et les plagiats.

Condition : Régler les droits de participation :

Peintures : 20 euros par œuvre, jusque 50/60 cm inclus

22 euros par œuvre de plus 50/60 cm à 70/90 cm inclus

25 euros par œuvre de plus 70/90 cm à 100/120 cm inclus.

30 euros par œuvre de plus 100/120 cm à 120/140 cm inclus.

Les frais de vernissage, de publicité, de catalogues, de palmarès, d'invitations (3 invitations par artiste), de la revue de presse, les certificats et diplômes sont compris dans le prix de participation. La surveillance de la salle les jours de la semaine avec les week-ends est gratuite.

Art.2 : Les sujets sont libres. Cependant, **seules les œuvres de qualité seront retenues.**

Art.3 : Il est demandé aux artistes de s'abstenir de présenter des œuvres à caractère pornographique.

Art.4 : Chacune des œuvres devra porter au dos une étiquette avec les noms, prénoms adresse du candidat, le titre et la nature des œuvres (exemple : huile sur toile)

Art.5 : Les artistes veilleront à munir leurs œuvres de points d'attaches solides et bien centrés.

Art.6 : Afin de figurer au catalogue, les titres des œuvres devront être rentrés **8 jours avant le début du concours.**

Art.7 : Le dépôt des œuvres, la reprise des œuvres, les dates d'ouvertures, vernissage et festivités éventuelles seront communiquées aux candidats.

Art.8 : Le candidat renonce en cas de sinistre à tout recours contre les organisateurs. Vu la disproportion et les sommes parfois importantes dans le prix de vente des œuvres, il ne nous est pas possible de les assurer. Nous vous recommandons de les assurer vous-même si vous le désirez. Il n'y a pas de pourcentage retenu sur les ventes.

Art.9 : Les frais de transports (aller et retour) seront à charge exclusivement des participants.

Art.10 : La remise des prix se fera uniquement le jour de la proclamation et exclusivement à l'artiste proclamé.

Art.11 : Tous les artistes participant à ce concours acceptent expressément les dispositions du présent règlement, les décisions du jury seront sans appel.

Art.12 : Les artistes doivent présenter 3 œuvres.

Les œuvres exposées aux salons concours précédents ne pourront plus être proposées

Art.13 : Les artistes ayant moins de 16 ans peuvent participer, avec une œuvre seulement.

Art.14 : Les œuvres vendues ne pourront être enlevées ou échangées pendant toute la période de l'exposition.

Art.15 : **Les premiers candidats seront retenus.**

Les personnes qui ne pourront être admises faute de place en seront avisées par mail et par courrier.

Art.16 : Les œuvres seront impérativement reprises par les candidats à la date indiquée, passé un délai d'un mois après cette date, les œuvres non reprises deviendront propriété de « DUMA » sans indemnité quelconque à l'auteur et sans autre avertissement.

Art.17 : Les organisateurs se réservent le droit de reproduire une ou plusieurs œuvres primées, à toutes fins utiles, pour la promotion du concours.

Art.18 : Plusieurs prix sont décernés, ainsi que le prix du public.

Le montant du **PRIX DUMA** est fixé à **1000,00 euros**, le prix de l'art abstrait est fixé à 125,00 euros, le prix de l'art figuratif est fixé à 125,00 euros, le prix de l'art graphique est fixé à 125,00 euros.

Ces prix sont dotés d'un diplôme officialisé par l'Académie DUMA Art et Formation ainsi que par la commune d'Ecaussinnes.

Art.19 : Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le concours, dans ce cas particulier les droits d'inscription seront remboursés.

**Réception des œuvres : DUMA Académie Art et Formation,
Ancienne conciergerie de l'école du Sud rue Arthur Pouplier, 46, 7190 Ecaussinnes.**

Date limite d'inscription : Le 12/04/2021, renseignements : siège social, DUMA asbl,

Rue Delval, n°6/1, 7190 Ecaussinnes, tel : 067/44.36.35, www.duma-asbl.be

Réception des œuvres : Le 17/04/21 de 14h00 à 16h30

: Le 20/04/21 de 18h30 à 20h00

: Le 21/04/21 de 16h00 à 18h00

Vernissage le vendredi 23/04/21 à 19h30

Remise des prix : Le 02/05/21 à 15h00

Reprise des œuvres : Le 02/05/20 à 16h30

**Le salon sera accessible au public : Du 24 avril au 01 mai, tous les jours de 14h00 à 18h00,
le 02 mai jusque 16h00**

Entrée gratuite.